

L'entretien de Frédéric Orobon, référent laïcité à l'INSPÉ de Dijon, publié par AEF info le 25 mars dernier (dépêche n° 648830) contient quelques approximations et contre-vérités. Elles appellent de notre part cette mise au point.

Au sujet de la mission confiée par le ministre de l'Éducation nationale à Jean-Pierre Obin, corrigeons une erreur : elle ne porte pas sur "l'application du principe de laïcité dans les écoles", mais sur la formation des enseignants relative au principe de laïcité, comme l'indique sa lettre de mission datée du 1er février 2021. Celle-ci est consultable sur Eduscol, dans l'espace dédié au Conseil des sages de la laïcité, cette instance étant d'ailleurs mentionnée comme pouvant collaborer à la mission de Jean-Pierre Obin. Le CSL y est en effet associé.

Les propos qui motivent notre réaction concernent le rapport Obin de 2004. Par deux fois au cours de son entretien, M. Orobon évoque sa perplexité et son scepticisme devant ce rapport qui, avance-t-il, ne "brille (pas) par sa rigueur" et "n'est pas, méthodologiquement, le fruit d'un travail très abouti".

Si elle peut bien entendu se concevoir de la part d'un non spécialiste exprimant une opinion, une telle remise en cause du rapport Obin est difficilement recevable quand elle est exprimée publiquement, en vertu de ses fonctions, par un professeur d'INSPÉ responsable d'un DU Laïcité.

Les rapports de l'inspection générale ne sont pas des travaux de recherche. Ce n'est pas leur vocation. Cela est clairement énoncé dans les premières pages du rapport Obin. Au demeurant, il est surprenant que M. Orobon –qui a, entre 2013 et 2017, côtoyé Jean-Pierre Obin au sein du réseau des référents Laïcité des Espé dont ils étaient tous deux membres– ait attendu tant d'années pour exprimer une critique aussi radicale.

Rappelons que ce rapport est le résultat d'un travail collectif, mené sur plusieurs mois, d'octobre 2003 à mai 2004, par une dizaine d'inspecteurs généraux coordonnés par celui qui lui a donné son nom. Ils se sont précisément rendus "dans soixante et un collèges, lycées et lycées professionnels publics, jugés susceptibles, davantage que d'autres, d'être affectés par des manifestations de la religion" et répartis dans une vingtaine de départements. Ses auteurs ont restitué leurs constats. Réduire le rapport à "une compilation d'anecdotes" équivaut ni plus ni moins à refuser la parole des acteurs de terrain, à dénigrer les témoignages ainsi recueillis, à les tenir en suspicion sinon pour illégitimes. Ajoutons que des études scientifiques, notamment celles d'Olivier Galland et Anne Muxel, sont depuis venues confirmer les grandes lignes du rapport Obin.

Plus loin, Frédéric Orobon n'hésite pas à affirmer : « La laïcité est instrumentalisée pour stigmatiser les musulmans, c'est une évidence. » Asséné de façon péremptoire, ce propos mériterait d'être développé, justifié et relativisé. Une telle assertion, de nature plus politique que juridique ou philosophique, doit a minima faire l'objet d'une mise en question et d'un éclairage contradictoire et critique, afin de permettre à des étudiants de prendre quelque distance envers ce type "d'évidence". Soit, en somme, un travail "méthodologiquement abouti" tel qu'on peut en attendre dans le cadre d'un INSPÉ.

Isabelle de Mecquenem, Iannis Roder et Alain Seksig
Membres du Conseil des sages de la laïcité - 15-04-2021